



Déclaration F3SCT-D du 12 octobre 2023

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée,

En cette rentrée, la FNEC FP-FO 17 réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi et des décrets sur la réforme des retraites, que le gouvernement a décidé de passer en force, et qui impose deux ans de travail supplémentaires à tous.

Après avoir tenté de faire croire à l'opinion publique que cette rentrée se passait dans des conditions correctes, le ministre a bien été obligé d'admettre les conditions de rentrée catastrophiques. 3 000 postes d'enseignants n'étaient pas pourvus, certains le restent encore, comme des postes de technologie ou de lettres modernes dans le département. Rien d'étonnant, mais le signe du manque d'attractivité du métier dû aux conditions de travail et de rémunération qui se dégradent. Conséquence des 9 000 suppressions de postes d'enseignants depuis le premier mandat du président Macron : les effectifs atteignent 30 voire 32 élèves par classe en collège et 36 en lycée dans le département. L'état du bâti scolaire est à l'image de la destruction programmée de l'Ecole publique : les bâtiments sont mal isolés, la rénovation, voire l'entretien, n'est pas fait faute de moyens. Et on apprend que le conseil départemental veut encore diminuer les budgets, en rognant sur les postes, notamment de remplaçants ! Avec les fortes chaleurs de septembre, nombre de personnels ont signalé les conditions de travail difficiles, les salles étouffantes, voire des maux de tête. Ce ne sont pas les ridicules 500 millions d'euros qui permettront de régler le problème. La FNEC FP-FO rappelle que c'est l'employeur qui porte la responsabilité de la santé et de la sécurité des personnels sur leur lieu de travail, et qui doit donc s'assurer que les locaux sont adaptés.

La communication ministérielle se heurte à la réalité. La revalorisation vantée dans le flyer de rentrée du ministère n'a rien d'« historique » : elle ne compense même pas l'inflation sur un an pour la majorité des enseignants, et les autres catégories de personnels ont été oubliées. La FNEC FP-FO continue de revendiquer une augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice. Le « pacte » n'a rien d'une revalorisation : c'est travailler plus pour gagner moins, alors que, comme les personnels du collège Agrippé d'Aubigné l'ont indiqué dans leur motion d'heure syndicale du 3 octobre : « les personnels sont déjà épuisés par les tâches supplémentaires imposées à coup de contre-réformes ». Nous rappelons d'ailleurs que les évaluations d'écoles ou d'établissement ne peuvent en aucun cas être considérées comme obligatoires. Certains professeurs des écoles subissent des pressions pour y participer et nous demandons que cette situation cesse. Le « pacte » est une attaque contre le Statut, les missions, les obligations de service, participe à la casse

du cadre national de l'Ecole pour aller vers toujours plus d'autonomie. Les personnels ne s'y sont pas trompés : ils rejettent majoritairement ce « pacte », dans de nombreuses motions qui ont été adoptées dans le département, et ne l'ont pas signé malgré leur situation financière toujours plus compliquée.

Autre annonce purement médiatique : les cours ne sont pas remplacés. Au mieux un autre enseignant de la classe poursuivra le programme d'une autre matière, sinon ces RCD s'apparenteront à de la garderie quand un collègue d'une même matière qui n'a pas la classe les assurera, au pire ils déshabilleront des vies scolaires déjà en tension si les établissements décident d'appliquer l'idée du ministre de cours vidéo. Les mesures qui visent soi-disant l'amélioration de l'apprentissage des savoirs fondamentaux participent en fait à la désorganisation des établissements, avec dispositifs bancals qui ne remplacent pas les horaires disciplinaires perdus à coup de contre-réformes et des évaluations nationales, véritables usines à gaz, commandées à des entreprises privées, qui font perdre des heures de cours aux élèves, dépossèdent les enseignants de leur expertise d'évaluation, et ne sont que de la communication qui sert à préparer les prochaines contre-réformes.

Les annonces du président et des ministres sur l'Ecole peuvent même mettre en danger les personnels. Après celles sur l'abaya qui tentaient de diviser les personnels et qui ont mis certains chefs d'établissement dans une situation compliquée, après les tentatives de reporter la responsabilité des remplacements, sans moyens, sur ces mêmes chefs d'établissement, le ministre feint de s'attaquer au problème du harcèlement en réagissant à chaud après la publication du courrier envoyé par le rectorat de Versailles aux parents de l'élève qui a mis fin à ses jours. Le ministre a tenté de faire porter la responsabilité de ce courrier sur les personnels administratifs du service juridique du rectorat. C'est inadmissible : aucun acte administratif, aucun courrier académique ne peut être adressé à un usager sans porter la signature, directe ou par délégation, d'un recteur. La responsabilité est à porter par les directions académiques qui en ont été à l'initiative et qui l'ont signé comme tant d'autres ! Quant à la lutte contre le harcèlement, le ministère avait déjà annoncé prendre à bras le corps le problème grâce au dispositif PHARe, énième dispositif mis en place sans moyens, pour créer des « référents » chargés de coacher et former les personnels. Le ministre a déclaré il y a quelques semaines dans les médias qu'« *il faut remettre de l'humain à tous les étages pour gérer ces situations* ». Nous sommes d'accord sur un point : remettons de l'humain... en remettant des humains, et en premier lieu dans les établissements. Comment peut-on s'étonner du harcèlement quand les classes comptent souvent 30 élèves, 35 en lycée, quand les seuils de sécurité des établissements sont dépassés, quand les postes de CPE, d'AED, d'infirmiers, de psyEN, de personnels de direction, d'enseignants sont supprimés tous les ans, quand l'encadrement se réduit à peau de chagrin ? Ce que le traitement actuel du harcèlement met en lumière, c'est la dégradation du service public de l'Éducation nationale. L'annonce concernant des cours d'empathie est une provocation. D'autant que si on peut se féliciter de la libération de la parole dans des situations de harcèlement, ce dernier a une définition juridique. Si le présumé coupable est un jeune, il ne doit pas être considéré comme un « scolaire », mais relever de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce n'est ni à l'Ecole, ni à ses personnels de régler les problèmes du harcèlement. Il n'y a pas besoin

de « plan de lutte » contre le « harcèlement scolaire », de journée banalisée ou de questionnaires : pour réduire les facteurs favorisant le harcèlement dans le cadre scolaire, il faut créer des postes, recruter des personnels sous statut, afin de diminuer le nombre d'élèves par classe et améliorer leur encadrement, il faut des personnels médico-sociaux à plein temps dans les établissements, et arrêter d'entasser les élèves dans les établissements scolaires. C'est tout l'inverse que fait le ministère quand il annonce de nouvelles coupes budgétaires, dont 2500 nouvelles suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2024.

Alors que les signalements du RSST portent majoritairement sur les difficultés liées à l'inclusion systématique sans moyen, le nouveau ministre persiste à vouloir mettre en place l'acte 2 de l'Ecole inclusive. Il cherche à détruire l'enseignement spécialisé et à faire des économies sur le dos des élèves, de leurs parents et des personnels en intégrant les établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires, en diminuant le nombre d'AESH et en les fusionnant avec les AED, en reportant la responsabilité de l'inclusion sur les enseignants. Au contraire, nous continuons de revendiquer le rétablissement du droit à un enseignement spécialisé et adapté pour tous les élèves dont la situation l'exige, la création des postes, des structures et des établissements spécialisés à hauteur des besoins, le recrutement des AESH, sous un statut fonction publique, à hauteur des besoins, avec un vrai salaire et un vrai statut Éducation nationale, l'abandon de la mutualisation, et l'abrogation des lois Peillon, Blanquer et Montchamp

Je vous remercie pour votre écoute.